

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2009**

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2009

Sommaire

- Rapport du Commissaire aux Comptes
 - Rapport Spécial
-

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social :
1 bis rue de Paradis
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'A.N.V.P., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les contributions volontaires en nature et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

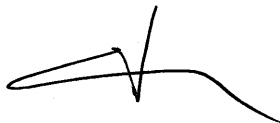
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 4 mai 2010

RSM Secno



E. MASUREL
Commissaire aux Comptes

**BILAN de l'ANVP
AU 31/12/2009**

RSM Secno
28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 51

	31/12/2009	31/12/2008	PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF					
<u>Immobilisations</u>			<u>Fonds propres</u>		
Terrains	45734.71	45734.71	Fonds associatif	325412.49	325412.49
Immeubles	192177.83	192177.83	Subventions d'investissements	157136.96	157136.96
amortissements	-96999.63	-91355.95	Réserve statutaire	18550.76	18550.76
Agencements	70285.58	67836.77	Réserve de trésorerie	54258.41	54258.41
amortissements	-53783.45	-50644.84	Report à nouveau	-43619.03	-44566.41
Mobilier/matériel bureau	20868.13	20868.13	Résultat de l'exercice	-16305.56	947.38
amortissements	-19187.68	-17506.85	Fonds propres nets	495434.03	511739.59
Matériel informatique	16812.25	16812.25	<u>Provisions pour risques et charges</u>		
amortissements	-15729.30	-14795.19		0.00	0.00
Immobilisations nettes	160178.44	169126.86		0.00	0.00
<u>Créances diverses</u>				0.00	0.00
Débiteurs divers	2260.86	580.37	<u>Fonds dédiés</u>		
Fournisseurs débiteurs	2977.65	360.36	Fonds dédié Dr Azérad	81387.07	103342.98
Produits à recevoir	9840.35	0.00		81387.07	103342.98
	15078.86	940.73	<u>Dettes fiscales & sociales</u>		
<u>Trésorerie</u>			Rémunérations dues	2801.41	3094.69
Titres & Valeurs mobilières			Organismes sociaux	6132.53	6078.06
Comptes courants	144885.65	254685.29	<u>Autres dettes</u>	8933.94	9172.75
Comptes sur livrets	112125.49	130819.36	Factures non parvenues	6000.00	7000.00
Caisses	163778.48	76571.62	Charges à payer + Fourm créditeurs	7021.09	3133.93
	1637.35	869.63		0.00	0.00
	422426.97	462945.90	<u>Produits constatés d'avance</u>	13021.09	10133.93
<u>Ch. constatées d'avance</u>	1091.86	1375.76		0.00	0.00
TOTAL de l'ACTIF	598776.13	634389.25	TOTAL du PASSIF	598776.13	634389.25

ANVP

COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/2009

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

	31/12/2009	31/12/2008
Produits d'exploitation		
Cotisations des membres adhérents	39410.00	33240.00
Dons de personnes physiques	53574.61	64112.60
Dons d'organismes privés	30825.69	21508.47
Legs	0.00	0.00
Subventions emplois aidés (CNASEA)	8197.74	7976.55
Subventions administration pénitentiaire	68039.00	76318.69
Subventions collectivités territoriales	56932.00	84177.00
Subventions autres organismes publics	28451.00	20901.00
Participation des adhérents	2863.30	15103.64
Autres produits	7588.53	24650.91
Sous total 1	295881.87	347988.86
Charges de fonctionnement		
Autres achats et charges externes	156301.70	154285.09
Salaires et charges sociales	69628.56	74690.89
Solidarité	106388.90	134967.68
Dotation aux amortissements	11397.23	16605.11
Sous total 2	343716.39	380548.77
Résultat d'exploitation (1-2)	-47834.52	-32559.91
Produits financiers	8842.69	12723.90
Charges financières		
Résultat financier (3)	8842.69	12723.90
Résultat courant (1-2+3)	-38991.83	-19836.01
Produits exceptionnels	782.07	46768.83
Charges exceptionnelles	51.71	41869.56
Résultat exceptionnel(4)	730.36	4899.27
Report ressources non utilisées (5)	21955.91	15884.12
Engagements à réal. sur ress.affectées (6)	0.00	0.00
Résultat net (1-2+3+4+5-6)	-16305.56	947.38
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits (contributions volontaires en nature)		
Dons en nature des membres	369203.00	308457.52
Charges (emplois des contributions volontaires)		
Frais engagés et déplacements non remboursés	369203.00	308457.62

ANNEXE 2009

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2009 dont le total est de 598776,13 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de 16305,56 € ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices,

Et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage:

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	4 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans

1-2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées au coût d'acquisition, la plus value latente globale existant au 31 décembre 2009 s'élève à 875,24€.

1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.

- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur encaissement effectif ; en 2009 ce poste se monte à 123810,30 €.

1-4 FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE ET DE CONGRES

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

1-5 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.

Conformément aux règles définies dans le plan comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans des comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au bas du compte de résultat.

Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI)). A défaut, des informations qualitatives sont apportées au paragraphe 4-4 de la présente annexe,

Pour l'année 2009, sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres ainsi que des frais (justifiés sur factures) annexes (péages, repas...) engagés pour l'association dans le cadre de leur activité bénévole et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonné en tant que don. Ces frais ont donné lieu à l'émission de 605 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 369203 € (351559€ au titre des déplacements avec leur véhicule personnel et 17644€ au titre des autres frais engagés et non remboursés).

2 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BIRSM Secno

2-1 TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

	Solde au 01/01/2009	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2009
Terrains	45 734,71			45734,71
Immeubles	192177,83			192177,83
Agencements	67836,77	2448,81		70285,58
Matériel informatique	16812,25			16812,25
Mobilier Matériel de Bureau	20868,13			20868,13
<u>TOTAL</u>	<u>343429,69</u>	<u>2448,81</u>	<u>0,00</u>	<u>345878,5</u>

2-2 TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Solde au 01/01/2009	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2009
Immeubles	91355,95	5643,68		96999,63
Agencements	50644,84	3138,61		53783,45
Matériel informatique	14795,19	934,11		15729,30
Mobilier Matériel de Bureau	17506,85	1680,83		19187,68
<u>TOTAL</u>	<u>174302,83</u>	<u>11397,23</u>	<u>0,00</u>	<u>185700,06</u>

2 - 3 TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/08	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/09
Fonds associatif	325412,49			325412,49
Réserve statutaire	18550,76			18550,76
Réserve de trésorerie	54258,41			54258,41
Réserve facultative	0			0
Subventions et dons pour investissement	157136,96			157136,96
Report à nouveau	-44566,41	947,38		-43619,03
Résultat	947,38	-16305,56	947,38	-16305,56
Total	511739,59	-15358,18	947,38	495434,03

RSM Secno
 28 Rue Alfred Kastler
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

2 - 4 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'Association est à moins d'un an.

2 - 5 FONDS DEDIES

Le solde non utilisé (103342,98€) à fin 2008 du don exceptionnel du Dr Azérad reçu en 2007 a été "isolé" dans un fonds dédié à l'objet du don (financement de projets pour des personnes incarcérées démunies de moyens financiers). En 2009, ce fonds a été utilisé à hauteur de 21955,91€. Son solde au 31/12/2009 ressort donc à 81387,07€.

3 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT 2009

	Produits	Charges	Résultats
Résultat d'exploitation	295881,87	343716,39	-47834,52
Résultat financier	8842,69		8842,69
Résultat Courant	304724,56	343716,39	-38991,83
Résultat Exceptionnel	782,07	51,71	730,36
Report ress non utilisées Engagements à réaliser	21955,91		21955,91
Résultat net comptable	327462,54	343768,1	-16305,56

RSM Secno

28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 11

4 - AUTRES INFORMATIONS

4 - 1 EFFECTIF

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein s'élevaient comme suit au 31 décembre: 2008 : 2 2009 : 2

4 - 2 ENGAGEMENT HORS BILAN

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière et DIF) à devoir au personnel ont été estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté des effectifs.

4 - 3 PROVISION POUR CHARGES:

Néant

4 - 4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES:

Les contributions volontaires mentionnées ici concernent des travaux réalisés par des bénévoles qui devraient, en principe, être réalisés par des salariés ou des prestataires extérieurs:

Temps passé par une adhérente pour l'émission et gestion des bulletins de salaire du siège estimé à 2300€ pour 2009.

Temps passé par des bénévoles pour l'aide administrative apportée aux salariées du siège estimé à 2000€ pour 2009.

Temps passé par 7 bénévoles pour l'enregistrement comptable des écritures des sections estimé à 10500€ pour 2009.

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

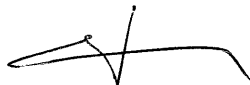
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,
Le 4 mai 2010

RSM Secno



E. MASUREL
Commissaire aux Comptes